



Nombre de membres :

Exercice : 19

Présents : 14

Votants : 16

N° 2025-040

**OUVERTURE POSTE D'ADJOINT
TECHNIQUE TERRITORIAL 2^{ème}
CLASSE**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du VERNET, Haute-Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard TISSEIRE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 09 octobre /2025

Etaient Présents les conseillers municipaux suivants : TISSEIRE Bernard, DA COSTA Martine, BAUTISTA Ludovik, PATENOSTRE Lionel, CHIABRANDO Valérie, PONS Alain, IMBERT Viviane, MARCHAND René, BAROTTE Marjorie, MONTEJO Marie, MATHE Nicole, ORTIS Hélène, BOYER Denis, DANHO Aimé,

Absents représentés : SOUADKI Hezdine (procuration à BAROTTE Marjorie), DEMEILLERS Joël (procuration à Alain PONS)

Absents excusés : PILKOWSI Véronique, MAZZOLO Nathalie

Absent : DEMANGE Serge

Madame MONTEJO Marie a été élue secrétaire de séance.

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget communal 2025,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes : Maintien des espaces verts et diverses missions relevant des services techniques.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2025, dont la mission principale sera de s'occuper de missions polyvalentes au sein des services techniques.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI Monsieur le Maire,
- APRÈS en avoir délibéré par :
- 0 POUR
- 16 CONTRE
- DÉCIDE :
 - o De ne pas procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2025 afin de s'occuper de missions polyvalentes au sein des services techniques.
 - o De ne pas modifier le tableau des effectifs.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Bernard TISSEIRE



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture le **20/10/2025**
et publication ou notification du **21/10/2025**
Le Maire,

